

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

34^{ème} Course de Côte Régionale de FONT ROMEU

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66 (**ASAC 66**)

Organise les 5 et 6 août 2017 avec le concours du **FONT ROMEU RALLYE TEAM**

Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA

Une compétition automobile régionale à **Participation Etrangère Autorisée**, dénommée :

34^{ème} COURSE de CÔTE de FONT ROMEU

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2017, le Championnat de la Ligue Languedoc-Roussillon 2017, le TROPHEE des PYRENEES 2017

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue LANGUEDOC-ROUSSILLON sous le numéro ...CC10/17. en date du 26 avril 2017, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro CC 10/17 en date du 26 /04/2017

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue L-R	M.COSTE Alain	Licence n°18050/0806
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.PETIT Jean-Paul.....	Licence n°3139/0706
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M.BOBO Jean-Pierre.....	Licence n°25315/0816
	M.CAMMAN Michel.....	Licence n°1465/0816
Directeur de Course	M.CIER Marc.....	Licence n°2942/0706
Directeurs de Course Adjoints	M.DEVRIÈSE Jean-Luc.....	Licence n°37766/0816
Commissaire Technique responsable	M.OTTAVI Jean-Michel.....	Licence n°1534/0816
Commissaires Techniques adjoints	M.SPINELLI Tony.....	Licence n°40858/0816
	M.PERIE Yves.....	Licence n°34790/0909
	M.LECHEKHAB Smaïl.....	Licence n°28224/0816
Commissaire Technique Stagiaire	M.CERDAN Marcel	Licence n° 19453/0816
Responsable des Vérifications Administratives	M. BLANC Alain	Licence n°2538/0816
Médecin responsable	M.CAMARASA Jean	Licence n°
Chargé de la mise en place des moyens	M.LAFON René.....	Licence n°38126/0816

Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.DESSENS Alain..... Licence n°/0816 _____ M.BOUYCHOU Jean.....Licence n°19458/0816__ Mme CARBOU Véronique licence n° 119788/0816 Mme GRAUBY Delphine licence n°163789/0811
Chargé de presse	M.DI FRANCESCO Marc.....Licence n°19461/0816 _____
Chargé des Commissaires de route	M.DUBAUX Stéphane.....Licence n°
Chronométrateurs	Mme OTTAVI Marie.....Licence n°147131/0816 _____ M.REY Florent.....Licence n°205216/0816 _____

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 1 août 2017 à minuit**

Publication de la liste des engagés le 2 août à 12 heures.

Vérifications administratives le samedi 5 août 2017 de 14h00 à 18h00

Vérifications techniques le samedi 5 août de 14h15 à 18h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 5 août à 20h00 heures.

Briefing des pilotes et des commissaires chef de poste le dimanche 6 août à 07h45 sur la ligne de départ : **Présence obligatoire**

Essais non chronométrés (1 montée) le 6 août de 08h00 à 09h00

Essais chronométrés (2 montées) le 6 août de 09h15 à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 6 août à 12h30 heures.

Course

- 1^{ère} montée le 6 août à partir de 14h00
- 2^{ème} montée le 6 août à partir de 15h00
- ***Eventuellement, une 3^{ème} montée le 6 août 2017 à la fin de la 2^{ème} montée si les horaires le permettent.***

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 6 août à 18h00 heures à la salle des Fêtes d'Odeillo

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 5 août 2017 à 17h00 heures.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 5 août 2017 de 14h00 à 18h00 heures, CASINO de Font Romeu

Vérifications techniques le 5 août de 14h15 à 18h15 heures, Parking de l'Office du Tourisme Ft Romeu

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DOZIERES

Adresse : ZA 66620 EGAT

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 5 août à 18h15.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la 1^{ère} réunion est prévue le 5 août 2017 à 17h00.

Pesage des voitures libre.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1P. Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 5 août 2017.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 6 août 2017.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

1.5.2P. Le Parc d'Arrivée final se trouvera parking de la mairie Odeillo. Il est obligatoire pour **tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.

1.5.3P. Les double-montes sont autorisées

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms **2017**.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **FONT ROMEU RALLYE TEAM** chez M. Serge LOUIS 17, rue des écureuils 66120 FONT ROMEU 06 70 98 18 97 – lleone1@sfr.fr jusqu'au mardi 1 août 2017 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 320 €, réduits à **160 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour les licenciés inscrits au TROPHEE des PYRENEES : 280€ ou 140€.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte **2017**.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte **2017**.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité **2017**.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte **2017**.

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation fera l'objet d'un additif.....

Publicité optionnelle : En cours de négociation fera l'objet d'un additif.....

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de FONT ROMEU

La course se déroulera en 2 montées et éventuellement une troisième si les horaires le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des Courses de Côte **2017**.

Départ : sur CD 618 au PONT des COCHONS pt GPS 42°29'52"N / 2°01'38"E

Arrivée : sur CD 618 point GPS 42°30'03"N / 2°02'09" E.....

Dénivelé : 110 m soit 3.75 %

Longueur du parcours : 1300 m

Modalités de retour au départ en convoi sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : sur CD 618, 50 m avant le départ au lieu-dit PONT des COCHONS

Parc d'arrivée : Parc d'arrivée finale parking de la Mairie ODEILLO

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ en file sur CD 618 depuis le Parc d'Assistance.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur CD 618 au lieu-dit Pont des Cochons

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte **2017** .

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 5 août 2017.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 6 août 2017.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé parking de la Mairie ODEILLO

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : parking de l'Office du Tourisme Font Romeu
- pendant les essais et la course au parc départ à l'entrée de la pré-grille
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée parking de la Mairie Odeillo ...

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : sur la ligne de départ

Lieu-dit PONT des COCHONS aux heures de la compétition

Téléphone permanence n° 06 61 38 70 90

Centre de secours le plus proche : SDIS

Lieu : FONT ROMEU..... Téléphone n° 18

Hôpital de PRADES tél. : 04 68 05 44 00 SAMU : 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 6 août à 07h30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte **2017**.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte **2017**.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline **2017**.

ARTICLE 10P. PRIX

	Scratch	Groupe Si + 5 partants	Classe 12 partants et +	Classe 8 à 11 partants	Classe 4 à 7 partants	Classe 1 à 3 partants	Féminine 3 partantes ou +
1^{er}	300€	160€	160€	150€	150€	100€	100€
2^{ème}	240€	120€	140€	130€	100€	-	-
3^{ème}	180€	-	120€	100€	-	-	-
4^{ème}	-	-	100€	-	-	-	-

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrents ayant obtenu un prix.

Les prix en espèces et les coupes ne sont pas cumulables.

Tout pilote classé ne se présentant à la remise des prix perdra le bénéfice de celui-ci.

Des coupes ou des trophées récompenseront des commissaires.

La remise des prix se déroulera le 6 août 2017 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.